

opposez à ce que je cite le discours de 1950, j'essaierai de paraphraser ou de résumer ce que j'ai dit alors.

Une voix: Qui l'a rédigé pour vous en premier lieu?

M. Nickle: Je rédige moi-même tous mes discours.

M. Hees: Nous n'avons pas de sous-ministres pour rédiger les nôtres.

M. Nickle: Je continue.

Du point de vue des deux pays et du monde, il est un autre aspect extrêmement important qu'on ne peut pas passer sous silence. En temps de guerre, des livraisons suffisantes de pétrole et de gaz aux endroits où ils sont requis, déjà essentielles en temps de paix, peuvent déterminer la victoire ou la défaite, la vie ou la mort. Il faut dépenser une somme énorme de temps, d'argent et d'énergie pour la prospection et l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz et aménager les moyens de transport et de raffinage de ces ressources afin de procurer ces produits sous forme utilisable là où ils sont requis. C'est en temps de paix qu'on peut le mieux y parvenir, non au moment d'une crise.

La sécurité de l'Amérique du Nord, l'issue de la lutte mondiale entre la démocratie et le communisme, seront déterminés en partie par l'attitude des Canadiens et des Américains devant le regroupement des réserves continentales de pétrole et de gaz.

J'en viens maintenant à la question dont la Chambre a été saisie aujourd'hui: les États-Unis vont-ils ou non réduire leurs importations de pétrole canadien, ce qui, il va sans dire, retentirait très directement et immédiatement sur l'embauchage dans l'Ouest. Qu'on me permette de le dire sans plus tarder, certains des rapports qui ont circulé au sujet de la déclaration de M. Brewster Jennings, président de la *Socony-Vacuum Oil Company*, ont peut-être été de nature à induire en erreur. Le ministre du Commerce a replacé la déclaration de M. Jennings dans sa juste perspective lorsqu'il a dit que cela ne signifiera pas une diminution des exportations de pétrole canadien vers les débouchés du nord-ouest des États-Unis, desservis par la société de M. Brewster Jennings.

Cependant, le Congrès des États-Unis est actuellement saisi d'une proposition formulée par un groupe de sénateurs visant à ajouter une clause au bill relatif à la réciprocité commerciale et qui aurait pour effet d'insérer dans la loi des dispositions propres à restreindre l'importation de pétrole étranger aux États-Unis en provenance de tous pays, y compris le Canada.

Dans la déposition qu'il a faite au comité du sénat chargé de l'étude du bill relatif à la réciprocité commerciale, M. Jennings a fait en fin de semaine une déclaration dont le ministre du Commerce a repris aujourd'hui une partie, et dont un autre passage mériterait bien qu'on le consigne maintenant au hansard, car il révèle un aspect tout dif-

férent de celui qu'ont donné ce matin les journaux.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député me met dans une position difficile. Il se souviendra que, plus tôt cet après-midi, le ministre du Commerce a fait une déclaration au sujet de l'industrie pétrolière. Notre Règlement permet généralement, lors d'une déclaration de ce genre, une courte réplique à chaque parti de l'opposition. C'est le député d'Eglinton (M. Fleming) qui a profité de cette disposition. Le député de Calgary-Sud se rendra compte que je ne puis lui permettre à présent, au milieu d'un nouveau débat, de répéter ce qui a déjà été fait à une autre étape. Je lui demanderai donc encore une fois de limiter ses observations, sans s'étendre sur des généralités à propos de l'industrie pétrolière, à cette industrie elle-même, pour autant qu'elle touche au chômage.

M. Nickle: C'est ce que j'essaie de faire.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de rappeler à Votre Honneur que, depuis l'ouverture du débat qui, à cause des ajournements, se prolonge depuis quelque temps déjà, le ministre du Commerce dont on a rappelé les observations, a fait un exposé portant sur divers aspects déterminés de notre situation économique. Son exposé cependant ne fait prévoir rien de très utile dans le sens que nous préconisons.

Certes, monsieur l'Orateur, s'il était à propos, dans une telle revue, d'examiner les divers aspects de l'économie canadienne, on devrait pouvoir soutenir qu'il est régulier de parler d'un aspect particulier de cette économie et d'indiquer comment on peut augmenter l'embauchage sous ce rapport. Sauf erreur, telle est la thèse qu'on expose maintenant.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je remercie le chef de l'opposition de son aide. Il se rappellera que, lorsque je me suis levé pour la première fois il y a quelque temps, j'ai signalé que, dans un débat de ce genre, il était difficile de déterminer si les observations étaient pertinentes. Les honorables députés reconnaîtront que l'Orateur a accordé beaucoup de latitude, afin que ce sujet très important puisse être discuté à fond.

Le problème auquel je fais face tient à ce que le ministre du Travail a invoqué le Règlement à propos des observations de l'honorable représentant de Calgary-Sud (M. Nickle). Évidemment, je suis obligé de rendre une décision. J'ai fait remarquer au député de Calgary-Sud que le Règlement lui permettait parfaitement de parler de l'industrie pétrolière dans la mesure où cette question se rapporte au chômage, et je n'ai